

NEWS

mensuel
Mars 1991
No. 161

B.D.I.C

Solidarnosc

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski

15, Drève des Aubépines, 1332 Genval, Belgium
tél. 02/652.12.20 fax 02/652.02.88 tlx 24464 sol bk b



Congrès Extraordinaire de NSZZ Solidarnosc : 23-24 février 1991

Marian Krzaklewski élu nouveau Président du Syndicat

L'élection de Marian Krzaklewski à la succession de Lech Walesa à la tête de NSZZ Solidarnosc peut être considérée comme une surprise pour ceux qui ont vu la lutte électorale en termes de personnalités réputées. Cependant, pour ces militants et observateurs qui ont considéré le Congrès Extraordinaire comme un pas important dans la recherche du rôle du Syndicat dans la nouvelle réalité socio-politique, les problèmes ont eu une importance plus grande que les personnalités. Le président élu décrit lui-même les débats du Congrès comme "réflexion salutaire" du Syndicat lorsque les délégués ont exprimé leur approbation envers un syndicat libre de tout engagement politique. "Je suis convaincu que le président du Syndicat devrait rester en dehors des négociations politiques et des pressions de différentes formations politiques" a déclaré le candidat Marian Krzaklewski lors de son discours au Congrès. Ces mots ont obtenu un écho positif car ils coïncident avec la vision dominante parmi les délégués. En ouvrant le Congrès, le Président de la Pologne, Lech Walesa a dit : "Nous avons pris les affaires en main; personne ne construira la nouvelle Pologne à notre place. Je suis bien conscient que seul je n'accomplirai jamais grand'chose; votre aide est nécessaire. NSZZ Solidarnosc demeure un mouvement puissant en faveur de la réforme. Vous savez à quel point le maintien et l'activité du Syndicat est important. Dès le début, notre Syndicat représente les intérêts des travailleurs, mais en même temps il est responsable du destin de l'ensemble de la nation. Il faut continuer, si NSZZ Solidarnosc veut accomplir sa mission historique. Le Syndicat ne doit et ne peut remplacer les partis politiques. L'intérêt de la Pologne requiert des groupes politiques proposant des programmes explicites. Mais, NSZZ Solidarnosc a le droit de faire entendre sa voix à propos de tous les problèmes du pays. Il est aussi responsable dans la participation à la recherche des solutions à ces problèmes". Conformément à la Constitution le nouveau Président soumettra des propositions au Bureau Exécutif National pour un nouveau Présidium. Il est prévu que le Bureau se réunisse au cours de la seconde semaine du mois de mars 1991. Il faut s'attendre à une réorganisation majeure de la direction de Gdansk dans la mesure où les principaux départements sont dirigés par les membres du Présidium.

Trois tours de scrutin pour élire le président

Le premier jour du Congrès Extraordinaire a été consacré à sa principale tâche : l'élection du nouveau Président du Syndicat. D'après les règles il fallait un vote de plus de 50% des voix valides. Comme les délégués étaient au nombre de 434, le vainqueur avait besoin d'au moins 218 voix. Avec la présence de 7 candidats de poids, il était évident que personne ne passerait au premier tour. Cependant, Marian Krzaklewski devenait déjà le candidat favori au premier tour. Enfin, il avait obtenu 222 voix (51,27%) bien plus que Lech Kaczynski qui avait obtenu 174 voix (40,18%). Un petit nombre de voix (37) allait aux deux candidats en même temps.

Présentant sa vision de NSZZ Solidarnosc aux délégués, Marian Krzaklewski met en évidence le besoin d'un succès syndical qui suit le succès au plan politique. Le Syndicat reste le principal garant du processus de réformes et sa principale chance réside dans le retour aux grandes valeurs morales. Parlons moins et agissons plus. La direction doit rester entre les mains d'une personne qualifiée et politiquement indépendante; elle

doit également être ouverte aux intérêts des travailleurs et faire preuve de qualité en tant que négociateur. Le grand défi est de contrecarrer les effets du chômage. Sur le plan structurel, le Syndicat doit offrir une place aux organisations sectorielles. Les applaudissements chaleureux au moment de sa présentation ont montré l'affinité entre ses idées et celles des délégués. En tant que nouveau Président élu, Marian Krzaklewski met l'accent sur le fait que le principal critère orientant la stratégie du Syndicat sera l'efficacité dans le cadre de la loi. NSZZ Solidarnosc peut choisir de participer aux prochaines élections parlementaires ou de rejoindre le mouvement pour les élections libres; c'est une question de tactique à adopter avec la Commission Nationale. Au Parlement, le Syndicat s'efforcera d'assurer la protection effective des intérêts des travailleurs.

Au cours de la première journée, beaucoup de temps et d'attention ont été consacrés aux problèmes des tensions sociales grandissantes provoquées par la politique anti-inflatoire du gouvernement (spécialement l'impôt sur l'augmentation des revenus) ainsi que l'impasse actuelle dans la négociation. Le nouveau Président a donné une

4°P. 12007

vision plus optimiste en saluant la visite du Premier Ministre au Congrès comme un pas vers des négociations futures.

Candidats à l'élection et nombre de voix

	I tour	II tour	III tour
M. Krzaklewski	134	182	222
Lech Kaczynski	129	143	174
Bogdan Borusewicz	70	92	
Jan Rulewski	50		
Andrzej Slowik	33		
Stanislaw Weglarz	10		
Tadeusz Jedynak	7		

Travail acharné, pas de miracles

La position du Syndicat dans les négociations est la suivante : éliminer l'impôt vexatoire sur les augmentations excessives de salaire au cours de la seconde partie de cette année; élever le revenu mensuel de "base" à 1,3 mln de zł (environ 130 dollars); augmenter l'index du coût de la vie à 0,9 (actuellement 0,6) et permettre aux entreprises de lier l'exemption de paiement de l'impôt à l'augmentation de la productivité. Trois sessions de négociations menées en février n'ont pas permis d'aboutir à une compréhension commune entre le Syndicat et le Gouvernement. En s'adressant au Congrès, le Premier Ministre défendait naïvement la proposition gouvernemental' de maintenir cette taxe controversée comme un pilier de la politique anti-inflationnaire. Celle-ci, accompagnée de l'équilibre budgétaire et d'une politique monétaire responsable, constitue l'essence d'un programme économique. Selon lui, l'opposition à la taxe ne signifie rien d'autre qu'une demande d'augmentation des salaires. L'impôt ne peut être supprimé mais sa forme peut être modifiée. Le Gouvernement n'est pas opposé à l'idée d'augmenter les normes les plus basses pour calculer le niveau des salaires. Un autre projet prévoit qu'une partie des salaires soit payée sous forme de bons que les travailleurs pourraient utiliser pour participer au programme de privatisation. Jan Bielecki met l'accent sur le fait que le Gouvernement a besoin d'un soutien social et s'engage à négocier afin d'arriver à un consensus social. "Le chemin de la Pologne vers la civilisation et la prospérité, notre recherche pour rejoindre l'Europe, doit s'appuyer sur les expériences polonaises" - a dit Jan Bielecki "et aujourd'hui polonais ne veut plus dire communiste mais au contraire Solidarnosc. Le capital de NSZZ Solidarnosc, tellement nécessaire pour abolir l'ancien système, doit maintenant servir à en construire un nouveau". Un autre élément incontournable doit être un Parlement compétent et politiquement responsable, qui ne soit pas paralysé par les groupes de pression luttant aveuglément pour se partager le gâteau budgétaire. Au cours des cinq prochaines années, la Pologne devrait transformer la structure de propriété pour qu'elle ressemble à celle des pays occidentaux. La Pologne a besoin d'une coopération intensive avec d'autres pays et un effacement généreux de sa dette de la part de ses créanciers occidentaux. Prochainement, de nouvelles lois facilitant les investissements étrangers seront votées. Leur vote est attendu au Parlement. Le Premier Ministre déclare que la privatisation de petites entités économiques offre de grandes chances pour stimuler l'économie domestique. Se référant aux tensions sociales et aux conflits nombreux dans notre pays, Jan Bielecki considère anormal qu'il soient tous amenés au niveau du gouvernement central, argumentant du fait que les pouvoirs du gouvernement

central doivent être limités en faveur du gouvernement local.

Offre de pactes sociaux nouveaux

Les délégués se sont engagés dans une franche discussion avec el Ministre du travail, Michal Boni. Celui-ci déclare : "Je ne crains ni les grèves, ni les conflits, ni les tensions, ce ne sont que des manifestations de la vie sociale normale. Et je ne m'inquièterais pas non plus du retrait par NSZZ Solidarnosc de son "parapluie protecteur" du gouvernement. Ce que je crains sérieusement est un faux partenariat, sans règles ni formules, démagogique et malsain, avec des menaces au lieu de patientes négociations et de la compréhension". Le Ministre a proposé de forger un nouveau partenariat dans le cadre de négociations au lieu du style chaotique actuel. Son offre envisage trois pactes sociaux : le premier stipule des principes de négociation, le second, des règles pour résoudre les problèmes sociaux, comme des critères pour bénéficier d'allocations de chômage etc... le troisième définissant le rôle du syndicat pour résoudre les problèmes économiques.

Marian Krzaklewski, 41 ans, est ingénieur et possède un doctorat en informatique. Il est chercheur à l'Institut Politechnique de Katowice. Il était membre du Présidium de la Commission Nationale de NSZZ Solidarnosc et était chargé des relations avec les organisations sectorielles. Il a commencé ses activités syndicales en 1980-81 comme vice-président du Comité du Syndicat à l'Institut des Données Informatisées de l'Académie Polonaise des Sciences. Il a été le co-fondateur de la Commission de Coordination de NSZZ Solidarnosc auprès de cette l'Académie. Durant la période de la loi martiale, il fut membre de la Commission Clandestine Régionale Exécutive et éditeur des publications clandestines du Syndicat. Il est arrêté en 1984. En 1986, il prend des responsabilités dans le service des publications du Syndicat dans la région de Slask Dabrowski. En février 1989, il rejoint la Commission Exécutive Nationale (KKW) et devient le vice-président de la région de Slask Dabrowski. Le nouveau Président a mené plus de 40 négociations avec le Gouvernement pour le compte des organisations sectorielles.

Vers des nouveaux rapports

Une autre âpre discussion a porté sur la question de la position que doit prendre la Commission Nationale lors des futures négociations. Bien que les délégués aient adopté une résolution condamnant l'impôt vexatoire sur les salaires, personne ne doute que le Gouvernement ne change sa politique. Finalement, il faut décider de s'engager dans des actions de protestations limitées, en guise d'avertissement aux autorités, s'il n'y a pas de progrès dans les négociations jusqu'au 14 mars. Bien sûr, le plus grand dilemme, qui continue à susciter une extrême controverse et qui n'est pas près d'être résolu, est la question du rôle du Syndicat vis-à-vis du gouvernement. Selon les paroles d'un délégué : "notre Syndicat fermera-t-il le parapluie ou le gardera-t-il ouvert quel que soit le temps"? Il est clair que NSZZ Solidarnosc est encore en train de chercher la réponse. Dans la mesure où les intérêts respectifs divergent et où les différences politiques deviennent plus aiguës, les conflits deviennent inévitables,

et aucune de deux parties ne le nie. Après tout, le Gouvernement est le "nôtre" et les défis auxquels la Pologne doit faire face sont si importants qu'il n'y a pas d'alternative au consensus et à la coopération. Les militants syndicaux sont bien conscients que la seule voie est celle du partenariat. La mise en oeuvre de cet objectif demande de l'autorité, un esprit visionnaire et un dur travail.

Le Parlement : sommes-nous dedans ou dehors?

Le second aspect important qui a dominé les débats lors du Congrès concerne la politique syndicale à propos de la représentation parlementaire. Deux points de vue se sont opposés dans une atmosphère émotionnelle, ce qui reflète la signification de ce dilemme. Personne n'envisage de manière responsable un plan pour imposer de façon violente une présence syndicale au Parlement. Certains délégués ont défendu l'option maximaliste, considérant que NSZZ Solidarnosc comme entièrement responsable du destin du pays. Une position diamétralement opposée était défendue par ceux qui ne favorisent pas la participation du syndicat au processus parlementaire. Selon eux, rejoindre les partis constituerait un risque important pour le Syndicat et entraînerait la perte de son identité et de sa crédibilité. La perspective la plus répandue est le compromis, c'est-à-dire une représentation parlementaire limitée. Selon leur conviction, un syndicat comme NSZZ Solidarnosc ne peut tout simplement pas s'abstenir de participer aux élections parlementaires. Le problème est que le Parlement actuel n'a pas l'intention de se dissoudre. La loi électorale doit encore être tracée. Les délégués en appellent au Parlement pour qu'il termine son travail en adoptant une loi électorale et en provoquant sa dissolution sans tarder.

Réforme des organisations syndicales sectorielles
Outre l'élection d'un nouveau Président, une réussite

importante de ce Congrès Extraordinaire est la réforme structurelle des organisations sectorielles longuement attendue. Le Congrès a approuvé la création de 15 secrétariats de section représentant les secteurs industriel, professionnel et des services. Leur place intégrale au sein de NSZZ Solidarnosc est confirmé par le fait que le Président de chaque secrétariat devient membre de la Commission Exécutive Nationale. Cette réforme est une étape importante dans le contexte de la réforme économique qui aura un impact structurel profond sur chaque secteur de l'économie nationale. Ceci est dû au fait que cette réforme facilite le processus de communication et l'interaction entre les secrétariats et encourage à long terme la formation des syndicats et des fédérations d'industrie.

La répartition des cotisations syndicales reste inchangée
Malgré la vigoureux plaidoyer fait par le Trésorier du Syndicat Janusz Palubicki, les délégués ont refusé la proposition de restructurer le système de répartition des cotisations des membres. Le système actuel où 75% restent à l'entreprise locale, 20% vont à l'organisation régionale et 5% aux autorités nationales, reste inchangé. cependant, cet aspect fera l'objet de discussions ultérieures. Finalement, une mesure importante a été prise en donnant une personnalité juridique aux organisations syndicales, au sein de l'entreprise, inter-entreprise et sur le plan régional. Il aurait été difficile de s'attendre à ce que le Congrès arrive à tout traiter et en satisfaisant tout le monde. D'important débats vont encore se poursuivre et de nombreux projets seront discutés déjà lors de la prochaine réunion. Ce Congrès Extraordinaire, court mais intensif, a résolu de nombreuses questions. Il ouvre un nouveau chapitre dans notre vie syndicale.

Les résolutions et les décisions du Congrès paraîtront dans notre prochain numéro.

Entretien avec Marian Krzaklewski, Président élu de NSZZ Solidarnosc

L'élection a montré que les grands noms n'ont plus de poids et que l'engagement dans les arcanes des jeux politiques est suspect. Dans ce contexte, comment interprétez-vous votre victoire?

Récemment, j'ai participé à des nombreuses négociations qui ont eu un effet stabilisateur sur la situation, tout en maintenant fermement la position du Syndicat. En outre, les délégués ont considéré favorablement ma position personnelle loin des affaires politiques et syndicales. Ce qui compte pour moi est le fait que, bien que je sois un scientifique, j'ai reçu le soutien de ma Région Slask Dabrowski, fortement marquée par la présence ouvrière.

Les délégués ont-ils opté pour le professionnalisme syndical du nouveau Président?

Nous attendons encore des succès du Syndicat résultant des actions professionnelles. Comme je l'ai mentionné dans mon discours, nous pouvons distinguer trois phases dans notre existence syndicale légale. Dans la première (1980-81) nous étions limités par la censure et des répressions occasionnelles; la seconde (1989-90) était caractérisée par des satisfactions immédiates de nos revendications et pressions sur le Gouvernement dans la mesure où il devenait le nôtre. L'actuelle troisième phase révèle le caractère fondamentalement inefficace de nos décisions. Ceci peut signifier l'émergence d'un système démocratique propre dans lequel NSZZ Solidarnosc n'a pas d'influence directe sur le Gouvernement. Une telle influence doit être obtenue au moyen d'un mécanisme légal déterminé par l'ensemble des Droits Syndicaux. Ceci n'est pas mauvais pour notre Syndicat car cela signifie qu'il remplit un rôle syndical distinct de toute autre fonction.

Dans les jours qui viennent, tu commences le travail; quel est le premier point dans ton agenda?

J'entame directement les affaires courantes. Surtout je veux m'occuper de secteurs des transports et du lignite. Ce sont les problèmes les plus urgents.

Le Syndicat attend toujours la restitution de ses biens

Le 13 décembre 1981 : les divisions de la police anti-émeute (ZOMO) prennent d'assaut les locaux de NSZZ Solidarnosc, en les démolissant et en pillant; officiellement, pas dans le but de les détruire mais pour "protéger" par la bureaucratie du gouvernement. Le Syndicat passait dans la clandestinité; ses biens et ses avoirs devenaient le butin de l'Etat répressif.

Les négociations de la Table Ronde au printemps 1989 : les représentants du Syndicat relancent la demande de restitution de ses biens qui, dans leur majeure partie, sont passés entre les mains des syndicats officiels OPZZ créés

sous le régime de la loi martiale. Il paraissait que durant cette nouvelle période de transition vers la démocratie, un arrangement rapide et satisfaisant de ce problème pourrait être trouvé. Mais les dirigeants des syndicats officiels ont eu une autre idée : ils voulaient conserver la propriété de NSZZ Solidarnosc. Les requêtes répétées du Syndicat afin de trouver une solution équitable à ce problème, ont été confrontées à une campagne de calomnies et de diffamations. Aussi incroyable que cela puisse paraître, les biens ravis au Syndicat se trouvent encore aujourd'hui entre les mains des ravisseurs.

On ne parle pas de centimes, mais bien de millions

Les montants saisis sur les comptes en banque de la Commission Nationale sont de 60 mln de zl et de plus de 40 mille dollars; le montant du compte du Bureau de la Région de Gdansk s'élève à plus de 81 millions de zl et à 9 mille dollars. L'inventaire des biens, y compris des machines, installations et équipement, représente plus de 14 millions de zl, ainsi que les 14 véhicules. La valeur du mobilier. (En comparaison, en 1982, le salaire mensuel moyen dans l'industrie était de 14 mille zl - actuellement il est d'environ 1,5 mln - le salaire minimum était de 3,3 mille zl - actuellement il est d'environ 700.000 zl).

Quelles sont les pertes dans d'autres régions? L'accès à la documentation y est plus difficile, puisque les listes n'ont pas été faites. Sur base des informations fragmentaires reçues, il semble qu'il s'agit de plusieurs millions. Pour la Région de Podkarpacie, les pertes sont estimées à 120 millions. Szczecin a perdu 60 mln de zl et trois voitures. Wloclawek a perdu 4,5 mln dans l'équipement et 32 tonnes de coke. Partout on a perdu des radios, télévisions, enregistreurs et autres objets de valeur. Cette liste de pertes n'est pas complète et il faudrait y ajouter les biens confisqués dans les locaux du Syndicat des entreprises. Il est à craindre qu'une telle liste ne sera jamais dressée. L'étendue du pillage peut être évaluée par l'inventaire des 60 bureaux des villes cotières Gdansk, Sopot et Gdynia. Dans les caisses du Syndicat sont restés 1.2 millions de zl et 8 mln de zl de valeurs de garanties. Aussi, environ 25 mln font défaut sur les comptes bancaires. En effet, cette guerre était plus profitable aux "vainqueurs".

OPZZ réclame le butin

Immédiatement après leur fondation, les syndicats officiels réclament le butin. Le premier congrès de OPZZ tenu en novembre 1984 avait comme leitmotiv "OPZZ étant une organisation syndicale nationale, représentant plus de 90% de syndiqués, autorise son Comité Exécutif à exercer des fonctions de représentation de ses principes, de ses objectifs, de ses intérêts dans le pays et à l'étranger. Plus loin, en outre ils autorisent la prise de possession des biens appartenant aux anciens syndicats aussi rapidement que possible. Tenant compte de ce qui précède, le Comité Exécutif est requis d'agir avec urgence".

Le gouvernement de l'époque non seulement a contribué à aider OPZZ dans la réalisation de ces objectifs, mais le Conseil des Ministres a fait voter une loi (1985) qui réévaluait les coûts de l'administration des biens du Syndicat saisis, et a gratifié OPZZ de 200 mln de zl. Les chefs communistes du "mouvement syndical renaissant" étaient certains que le ceci permettrait de résoudre le problème une fois pour toutes. Mais ils n'ont pas prévu le déclin du communisme ni l'arrivée du jour où le retour des biens leur sera demandé par les propriétaires légitimes.

NSZZ Solidarnosc réclame le retour de ses biens

Lors des discussions de la "table ronde" le Comité qui s'occupait du pluralisme syndical a déclaré dans le point 1 que OPZZ doit restituer tous les biens appartenant à Solidarnosc : symboles, documents, archives et livres de référence ainsi que (point 2) tout équipement d'imprimerie, moyens de transport et de communication etc qui pourrait être restitué. Mais OPZZ non seulement ne veut pas

restituer les biens cités plus haut, mais prétend que les revendications du Syndicat sont ... illégales.

En septembre 1990, un projet de loi a été présenté au Parlement concernant les biens perdus par les syndicats et les organisations sociales après l'imposition de la loi martiale. Ce projet a été envoyé aux syndicats et organisations sociales réclamant les restitutions. Les dirigeants syndicaux estimaient qu'il serait nécessaire d'étendre la portée de ce projet afin de couvrir toutes les années de repréailles et y inclure les biens confisqués aux personnes privées. Mais comme cette ajoute risquait de retarder la promulgation de la loi, la Commission nationale a décidé soumettre ces propositions supplémentaires séparément au nouveau Parlement. La loi proposée repose sur un fondement logique selon lequel le fardeau de la restitution des biens confisqués devrait peser en premier lieu sur les usagers et seulement ensuite sur le Trésor d'Etat.

OPZZ évoque la loi pour défendre ce qui est illégal

Les dirigeants des syndicats OPZZ répondent au projet de la loi en brouillant les cartes. Dans le point 1, OPZZ prétend que "le projet est contraire à l'art. 7 de la Constitution, qui dit que la République Populaire protège la propriété". Plus loin, on peut lire que OPZZ peut s'approprier les biens du Syndicat de manière tout à fait légale conformément aux lois du Gouvernement et du Parlement pendant que ces lois étaient valides. L'étonnant point 2 prétend qu'en "acceptant la loi proposée, et en réduisant les biens de OPZZ, on restreindrait la sphère de leurs activités. OPZZ constate que ce facteur limitatif est en contradiction avec l'art. 8 de la Convention Internationale des Droits Economiques, Sociaux et Culturels."

Un autre argument de OPZZ dénie simplement l'existence légale de NSZZ Solidarnosc en 1981. "Tout syndicat existant en Pologne actuellement, aussi bien NSZZ Solidarnosc est soumis aux lois du 12 octobre 1982. Le manque d'une continuité légale rend illégitimes les réclamations visant à recouvrer les biens et d'obtenir les compensations pour NSZZ Solidarnosc et pour d'autres syndicats non associés à OPZZ". Ce raisonnement pseudo-légal absurde ne nécessite aucun commentaire. Cependant, il est plus que probable que de tels arguments continueront à être employés par le Présidium de OPZZ le moment venu, pour régler un autre cas de violation de la loi en ce qui concerne les biens du Conseil des syndicats officiels d'avant 1981. Ici encore, il s'agit des biens confisqués illégalement et apportant des gains multiples à l'utilisateur habituel: OPZZ.

Justice et droit, quand vont-ils enfin s'entendre?

OPZZ est conséquent : en tout cas, ce qui a été pris ne sera pas rendu. Cela paraît une attitude plus avantageuse que de demander patiemment le retour des biens perdus. Cette attitude cynique envers la justice des dirigeants communistes de OPZZ a duré trop longtemps. Il est temps que "notre gouvernement" si empressé de parler de justice et de loi, accorde plus d'attention à ce problème; pour le moment, malgré le dicton populaire "ce qui est volé n'engraisse pas", le voleur et le trafiquant d'objets volés s'engraissent et le volé est dépourvu. Cette situation est légalement et moralement inacceptable. ■